

L'éducation à l'école, une nécessité

Question

De retour d'un voyage au Canada, pays multiculturel s'il en est, je suis surpris du fossé qui sépare nos deux pays dans le domaine comportemental. En résumé, chez nous c'est « moi d'abord » et chez eux c'est « après vous ». Ce savoir-vivre n'est pas à chercher dans la différence culturelle de nos pays respectifs, mais découle de notre système éducatif, qu'il soit parental ou scolaire.

Dans notre canton, nous sommes confrontés quotidiennement à des incivilités. Pour nombre de communes, le lundi matin se résume à faire l'addition des coûts des déprédations du week-end au patrimoine public. Sur la route, on ne compte plus les non respects de la signalisation, de la priorité. Dans les transports publics, céder sa place à une personne âgée n'est plus la règle. Aujourd'hui on doit même doter nos « urgences » d'une protection contre le comportement agressif de certains individus. Il y aurait, certes, encore beaucoup d'autres exemples à donner. Notre société a visiblement perdu les valeurs qui faisaient sa force par le passé !

La création d'une police de proximité est probablement une réponse à une partie de la problématique. Selon l'adage « il vaut mieux prévenir que guérir », il me paraît encore plus important de miser sur l'éducation dès le plus jeune âge, plutôt que devoir charger la justice de punir les comportements inadéquats.

Je remercie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Est-ce que dans l'enseignement obligatoire, des leçons spécifiques, structurées et obligatoires sont données, sur le respect d'autrui et le comportement correct à adopter en public ?
2. Si non, est-ce que le Conseil d'Etat envisage de prendre des mesures dans ce sens ?
3. Est-ce que le Conseil d'Etat envisage d'encourager également l'éducation parentale ?

Le 9 mars 2009

Réponse du Conseil d'Etat

De tout temps, l'école s'est occupée d'éducation. Entre éduquer et instruire, la première action avait la part belle en plaçant les exigences comportementales de soin, d'ordre, de politesse, de respect, et, même très concrètement de manière de saluer, de se tenir, au centre des préoccupations de l'école. L'essentiel du message éducatif consistait, en complément aux apprentissages fondamentaux du lire, écrire et calculer, à se porter garant de la transmission de générations en générations de modes de pensées et de normes en matière d'attitude aux plans individuel et social. Les textes et illustrations de l'école publique, au 19^e siècle et dans une grande partie du 20^e siècle, traduisent combien cette mission était fondamentale. Ainsi en était-il au sein de la famille ; ainsi en était-il au sein de l'Eglise qui a joué un rôle prépondérant dans la diffusion du message éducatif et de ses exigences. Marqués du sceau du normatif et du rapport d'autorité qui les régissait, les comportements

attendus étaient clairs et explicites. L'institution scolaire réservait un temps quasi quotidien à ces apprentissages.

Les contestations de cette vision de l'éducation et de ses pratiques longtemps immuables se sont développées dans la seconde moitié du 20^e siècle ; elles ont pris des formes plus radicales dans les décennies 1960 et 1970, par une remise en cause du rapport d'autorité. Ceci a entraîné une certaine déstabilisation des repères sociaux et, par voie de conséquence, a généré un certain flou dans les exigences aussi bien parentales que scolaires en matière d'éducation. Pour certains, ce mouvement a même provoqué un changement dans l'ordre des priorités en matière de pratiques éducatives, où le laisser faire a partiellement supplanté l'obéissance indiscutable à des normes collectives. Expliquer mais point réprimer, inciter et non punir ou sanctionner ont été les mots d'ordre qui ont accompagné ce changement d'orientation.

Cela dit, quels que soient les soubresauts qu'ont connus nos sociétés occidentales dans les domaines sociaux et éducatifs, la question du savoir-vivre ensemble, du respect à manifester à autrui et celle des compétences sociales et comportementales à acquérir au travers du cursus scolaire n'ont jamais disparu des préoccupations de notre société. Même si elles ont pris des formes différentes, même si elles ont dû faire face à la montée de l'individualisme et à l'expression parfois exagérée des besoins individuels, ces questions sont restées présentes au sein de la famille d'abord, dans l'institution scolaire et dans le domaine social ensuite.

A ce titre, il convient de préciser que la mission de l'école est définie dans la loi scolaire du 23 mai 1985 (LS, RSF 411.0.1), qui précise à l'article 2 al. 1 que : « L'école seconde les parents dans l'instruction et l'éducation de leurs enfants. » Puis, à l'alinéa 2 du même article : « Elle est fondée sur la conception chrétienne de la personne et sur le respect de ses droits fondamentaux. » La mission fondamentale de l'école, son rôle et l'importance de celui des parents sont ainsi clairement explicités. La « Déclaration de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), relative aux finalités et objectifs de l'école publique du 30 janvier 2003 » qui décrit, elle aussi, la mission de formation de l'Ecole intègre la part éducative conduite en complémentarité avec la famille et la société. Le canton de Fribourg a ratifié le 12 février 2009 la Convention scolaire romande qui promeut activement les intentions qui y sont décrites.

Les incivilités mentionnées par le député Wicht ne concernent cependant l'école que de manière indirecte. En effet, les exemples cités dans sa question interpellent davantage le domaine public que celui des établissements scolaires.

Le Conseil d'Etat répond de la manière suivante aux questions posées.

1. Est-ce que dans l'enseignement obligatoire, des leçons spécifiques, structurées et obligatoires sont données, sur le respect d'autrui et le comportement correct à adopter en public ?

Dès l'école infantine et les premières années de l'école primaire, dans la partie francophone comme dans la partie alémanique du canton, des leçons traitent régulièrement et systématiquement des thèmes concernant le savoir-vivre ensemble, la manière de s'exprimer, de se conduire, de se maîtriser et sur le nécessaire respect à manifester vis-à-vis des autres, de leurs avis et de leurs attitudes.

En 4^e primaire, la brochure « Memento parents » est remise à tous les élèves francophones et alémaniques par leur enseignant-e. Fruit d'une étroite collaboration entre trois Directions de l'Etat, la DICS, la DSAS et la DSJ qui l'ont conçue, cette brochure marquée du sigle : « L'éducation, l'affaire de tous ! » concrétise et structure une démarche éducative. Le memento est complété par des pistes pédagogiques élaborées à l'intention des enseignant-e-s ainsi que d'un recueil de dispositions légales rassemblant les principaux textes légaux concernant les droits et devoirs des enfants, des jeunes et de leurs parents. Il est à préciser

que le « Memento parents » a été traduit en 7 langues (pour de plus amples informations, cf le site www.educationsante-fr.ch dans la partie "Textes de référence" puis "Autres").

Au CO francophone, les élèves bénéficient d'une heure spécifiquement réservée à la grille horaire en 1^{re} et 2^e années dans le cours de formation générale. Les questions d'éducation, de respect, des droits et des devoirs y sont abordées régulièrement, en plus des thématiques relevant de l'orientation scolaire et professionnelle et de la manière d'apprendre et de conduire son travail d'étudiant. En 3^e année, ces questions du savoir-vivre ensemble sont traitées dans le cadre du cours d'Education à la citoyenneté. Le plan d'études alémanique, quant à lui, réserve pour chacune des trois années du CO une leçon hebdomadaire d'éducation au savoir-vivre. Dans ces leçons, les principales questions relatives aux comportements sociaux et personnels des adolescents sont traitées.

A tous les degrés de la scolarité, les cours d'instruction religieuse complétés de l'enseignement biblique à l'école primaire, d'éthique et de cultures religieuses au CO, de même que l'attention particulière accordée aux notions de respect, de fair-play et de solidarité dans le cadre des leçons d'éducation physique participent également au renforcement du message éducatif.

Ces apprentissages font l'objet d'une évaluation qui figure dans le bulletin scolaire sous le titre : « Appréciation de l'attitude de l'élève face aux apprentissages et de son comportement social et individuel ». Cette appréciation diffère selon l'âge des élèves. Mais, à chaque degré de la scolarité, dans la partie francophone comme dans la partie alémanique du canton, font l'objet d'une appréciation : la qualité des bonnes relations entretenues avec les enseignants et les camarades, le respect des règles de vie, le soin et la présentation des travaux au même titre que les capacités d'autonomie et de persévérance, le rythme de travail et la participation active au travail de classe. Ces aspects sont également traités lors des réunions et rencontres de parents.

Le concept d'Education générale, élaboré et signé par la DICS et la DSAS en 2002, s'appuie à la fois sur la loi scolaire et sur la déclaration de la CIIP. Il se retrouve notamment pleinement dans le futur plan d'études romand actuellement en phase finale d'élaboration. Ce concept définit en quoi consiste particulièrement la mission éducative de l'Ecole qui s'exerce subsidiairement à la responsabilité des parents. La notion de respect apparaît notamment dans l'axe abordant le domaine du « Vivre ensemble ». De plus, des mesures spécifiques ont été prises pour un dispositif destiné à répondre aux comportements problématiques, dans le cadre du décret concernant les élèves en difficultés comportementales. Une équipe d'Education générale ainsi qu'une Unité Mobile sont à disposition des établissements scolaires pour soutenir les divers responsables de l'éducation en cas de crise ou pour accompagner les écoles dans la mise en place de mesures de prévention à plus long terme.

Des actions de prévention concernant la gestion de conflits, la violence, le langage, les incivilités sont conduites régulièrement dans les établissements scolaires. Elles se déroulent sous la forme de journées thématiques, de théâtres interactifs, de projets d'établissements, de programmes spécifiques, d'ateliers de communication. Bien souvent, ces projets conduits en étroite collaboration avec les autorités communales et des délégations de parents d'élèves ont débouché sur l'écriture d'une charte d'établissement, définissant de la sorte des règles de vie éducative servant de repères et donnant une culture à l'école et à ceux qui y travaillent. Des conseils d'élèves ont aussi vu le jour dans de nombreux cercles scolaires du degré primaire et dans la plupart des CO. Les questions du vivre-ensemble sont généralement au centre des questions débattues.

A l'extérieur de l'école, les CFF et les TPF proposent de leur côté des démarches de prévention des incivilités dans les transports scolaires : train et bus de prévention.

2. Si non, est-ce que le Conseil d'Etat envisage de prendre des mesures dans ce sens ?

Le Conseil d'Etat entend soutenir les démarches actuellement conduites et l'esprit dans lequel elles le sont. Le futur projet de loi scolaire soumis prochainement à consultation le confirmera.

Par ailleurs, les plans d'études tant romands qu'alémaniques sont en phase d'écriture. Chacun d'eux définira les compétences de formation générale, en particulier celles relatives à la vie citoyenne (Education aux citoyennetés), que les élèves doivent acquérir au cours de leur scolarité. Ce sont des capacités transversales telles que la qualité de la collaboration et de la communication avec les autres, adultes ou enfants, qui visent par exemple le respect de soi-même, de l'autre et des différences, de l'environnement et du patrimoine ainsi que l'ouverture au monde.

Il convient aussi de relever qu'un futur programme de santé scolaire traitera aussi des questions liées à la qualité de la vie collective, au travers du climat de classe et d'établissement.

Aux différents niveaux de la scolarité, se mettent progressivement en place des responsables d'établissement dont une partie des tâches consiste entre autres précisément à aider les enseignants et enseignantes à assumer leur rôle d'éducateur et d'éducatrice et à faire respecter les règles de vie collective. Le Conseil d'Etat entend poursuivre l'élargissement de ce dispositif.

Il reste cependant que rien n'est jamais gagné dans ce domaine et comme le savent bien parents, enseignants, acteurs sociaux et autorités, s'occuper d'éducation et assurer le respect, même minimal, qui doit présider aux rapports humains relève d'un perpétuel recommencement et d'une vigilance de tous les instants.

3. Est-ce que le Conseil d'Etat envisage d'encourager également l'éducation parentale ?

Le Conseil d'Etat est impliqué depuis une dizaine d'années dans le domaine de l'éducation parentale, non seulement au niveau de l'école, mais également au travers de programmes découlant de la promotion de la santé et de l'éducation spécialisée. Ainsi, le Conseil d'Etat, par la Direction de la santé et des affaires sociales, soutient plusieurs programmes d'éducation dans lesquels l'implication des parents est l'un des principes généraux. Qu'il s'agisse des cours de puériculture ou de la mise en place des structures d'accueil de la petite enfance ou encore du soutien et de la coordination de différents organismes en contact avec les parents de très jeunes enfants, le Conseil d'Etat est engagé fermement dans l'encouragement de l'éducation parentale avec les moyens qui ont été accordés à ce domaine.

Depuis peu, la loi sur l'enfance et la jeunesse impose aux parents, aux communes, à l'Etat et à la société civile de s'impliquer dans le cadre global de l'éducation. Cette législation définit le cadre global des actions socio-éducatives qui constituent un canal important permettant d'aborder les parents sur les questions éducatives.

Le soutien à la parentalité s'inscrit dans le développement de la politique familiale voulu par la nouvelle Constitution cantonale. Face aux récentes et profondes transformations socio-économiques qui traversent la société, la famille est fortement mise à contribution dans son rôle de socialisation. Les repères traditionnels sont bousculés, valeurs et règles se renouvellent, et il n'est pas toujours possible aux parents de reproduire simplement un modèle pour apprendre à leurs enfants à s'orienter et à se comporter au sein de la société.

Diverses formes de soutien à la parentalité sont aujourd'hui déjà disponibles, telles que le projet d' « Education familiale » (www.educationfamiliale.ch), les cours de vacances de Pro Juventute à l'attention des familles monoparentales (www.pro-juventute.ch), soutien au

Service d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) ou l'Ecole des parents (www.edpfr.ch), largement fréquentée, sans compter toutes les associations de parents qui participent également à la formation du rôle parental. Etant donné l'importance de la fonction du modèle parental, complémentaire au travail de socialisation, il convient de multiplier les vecteurs de soutien aux parents.

Fribourg, le 23 juin 2009